



Construction d'une terrasse sans permis

Par **capone**, le **11/07/2009** à **23:31**

Bonjour, mon voisin a construit une terrasse à plus de 2 mètres de hauteur. Sa terrasse donne sur les fenêtres de ma maison (chambre et salon). Cela gêne ma tranquillité et il regarde tout le temps ce qu'il se passe chez moi que je puisse faire et à qui dois-je m'adresser pour être sûr que sa construction est bien légale, bien que la mairie est juste donnée un accord pour qu'il fasse un escalier et non pas une terrasse.
En vous remerciant de votre réponse.

Par **suyenbop**, le **12/07/2009** à **20:23**

consulter en Mairie l'autorisation de travaux de votre voisin.
Si la construction n'est pas conforme, la première chose à faire est de le notifier au Maire; il convient d'être précis et rigoureux sur la forme.